**Traitement des instructions sur le marché primaire**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Versioning** | Version | 2.0 |
| Date de publication | 10 Octobre 2016 |

1. **PRESENTATION DE LA PRATIQUE EXISTANTE & description des Impacts**

|  |  |
| --- | --- |
| **Description de la pratique existante** | Cette pratique s’applique à toutes les valeurs lors de leur émission sur le marché primaire.   * *Concernant les valeurs du Trésor* : suite aux adjudications de valeurs du Trésor (OAT et bons du Trésor), la Banque de France instruit les 2 jambes de l’instruction, celle traitée pour son propre compte et celle pour le compte du SVT. Elle se substitue ainsi aux SVT pour l’envoi de l’instruction de règlement/livraison. * *Concernant les valeurs d’autres émetteurs (hors TCN)* : le centralisateur d’une émission sur le marché primaire d’un produit de taux (autre que la dette de l’Etat français), par exemple un emprunt obligataire émis par un Corporate, saisit dans le SLAB les instructions de règlement / livraison correspondant au placement de l’émission tandis que les TCC font de même pour les titres souscrits par leurs clients. Le centralisateur s’assure ensuite en relation avec les TCC que les instructions sont appariées dans la perspective du dénouement. * *Concernant les Titres de Créances Négociables (’TCN’)* : les émissions de TCN sont traitées à l’aide des outils EoF qui génèrent les instructions de règlement/livraison liées à l’émission de ces produits.   + Il existe néanmoins des situations dans lesquels l’émetteur souhaitant abonder une ligne existante, et donc un code ISIN en vigueur, émet des titres supplémentaires sur ce même code ISIN. Dans ce cas, le règlement/livraison de cette émission complémentaire est traité à l’aide du SLAB par le centralisateur.   + Le centralisateur saisit dans le SLAB les instructions de règlement / livraison correspondant au placement complémentaire de l’émission tandis que le, ou les TCC concernés font de même pour les titres souscrits par leurs clients. Le centralisateur s’assure ensuite en relation avec les TCC que les instructions sont appariées dans la perspective du dénouement. |
|  |  |
| **Description de l’impact de T2S** | A horizon T2S :   * *Concernant les valeurs du Trésor* : il n’y aura aucun changement dans la manière dont la Banque de France traitera les instructions au primaire sur la dette de l’Etat français suite aux adjudications. Les Power of Attorney (PAO) existants seront reconduits sans nécessité de re-signature. * *Concernant les valeurs d’autres émetteurs (hors TCN)*: le SLAB sera remplacé par des instructions T2S mais le processus sera maintenu * *Concernant les TCN*: l’outil propriétaire sera maintenu et continuera à fonctionner avec les messages propriétaires, rien ne sera donc modifié pour ce type d’émission. En revanche, les règlements / livraisons assurés actuellement à l’aide du SLAB seront remplacés par des instructions T2S mais le processus entre les acteurs concernés sera maintenu pour ces émissions complémentaires. |
|  |  |
| **Description de la problématique majeure** | Si les fonctionnalités de Hold and Release et de settlement partiel étaient utilisées, cela pourrait retarder le dénouement de ce type d’opérations ou bien conduire à un éventuel dénouement partiel.  A noter :   * *Concernant les valeurs du Trésor* : un tel fonctionnement est tout à fait contraire à l’objectif de saisie par la Banque de France pour le compte du SVT visant à optimiser le processus opérationnel et assurer un dénouement optimal. * *Concernant les valeurs d’autres émetteurs et les TCN*: le centralisateur doit pouvoir s’assurer que le dénouement de l’ensemble de l’émission sera bien effectif à la date de dénouement et doit pour cela s’assurer préalablement que l’intégralité des instructions sont bien appariées en vue du dénouement et ce dans un délai court. |
|  |  |
| **Description des rôles de toutes les parties prenantes**  **(FACULTATIF)** |  |
|  |  |
| **Schéma des flux**  **(FACULTATIF)** |  |
|  |  |
| **Liens avec d’autres pratiques** |  |

1. **proposition de pratique de marché**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pratique recommandée** | La pratique recommandée consiste à ne jamais utiliser les fonctionnalités hold and release et dénouement partiel dans les instructions relatives au dénouement du marché primaire, qu’il s’agisse :   * des instructions saisies par le centralisateur * de celles saisies par les TCC * pour la dette de l’Etat français, de celles saisies par la Banque de France pour son propre compte ou pour le compte d’un SVT. * pour les TCN, de celles initiées par le centralisateur pour les abondements sur lignes existantes de TCN (anciennemet traités par le SLAB), qu’il s’agisse des instructions saisies par le centralisateur ou de celles saisies par les TCC. |
|  |  | |
| **Description des rôles de toutes les parties prenantes**  **(FACULTATIF)** |  |
|  |  |
| **Schéma des flux**  **(FACULTATIF)** |  |

1. **mise en oeuvre**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Horizon de mise en oeuvre** | **Avant la migration vers T2S** | **Lors du démarrage en production sur T2S** | **Après la migration vers T2S** |
|   Date: \_\_\_\_\_\_\_\_ |   Date: 12/09/2016 |   Date: \_\_\_\_\_\_\_\_ |